

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 15 h 15 m.

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Explication des abréviations
admissibles pour les indications
de service.

D urgent
RP réponse payée
CR accusé de réception
LC télégramme différé
NLT lettre - télégramme
TC collationnement

Voie d'acheminement : *off*

Indications de service taxées :

Adresse :

*à l'administrateur
Jean Louis Ruhengeri*

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à

Kinshasa

, le

26

à

8

h.

00

m.

N°

80

mots

27/05

*no 64426/a. 1 26h. du 24 courant 1952 il s'agit
lettre no 1602/ai du 24 avril 1952 de remercier
Monsieur X pour vous demande m'envoyer copie
urgence X pour remerciements full stop*

à l'administrateur la bière

Ruhengeri



4657

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 14 h. 45 m.

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse :

*Levite
Rulingeni*

Explication des abréviations
admisses pour les indications
de service.

D urgent
RP réponse payée
CR accusé de réception
LC télégramme différé
NLT lettre - télégramme
TC collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à

Matidia

le

14

à

09 h. 45 m.

N°

004 15

mots

*première communication par télégramme
à l'adresse 14024 pour examen
de la vingtaine des copies de 12000*